



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Les travaux d'assainissement et de réaménagement ont démarré

Cure de jouvence pour le Temple du Bas

Installation d'un gradin rétractable, renouvellement des équipements scéniques, réorganisation des espaces intérieurs, remise aux normes, assainissement énergétique: les travaux de réaménagement du Temple du Bas, acceptés en octobre 2016 par le Conseil général de la Ville de Neuchâtel, ont démarré il y a quelques jours au centre-ville. Ils doivent permettre de renforcer l'attractivité de ce bâtiment emblématique de la cité et d'en améliorer l'usage pour ses utilisateurs.

Construit en 1695, le Temple du Bas n'avait plus connu de rénovation importante depuis 1974. « Nous nous trouvons face à une échéance d'entretien lourd de cet objet d'une grande valeur patrimoniale », explique Sylvain Ghirardi, chef du Service des infrastructures culturelles. « Il s'agit aujourd'hui non seulement de renouveler des équipements techniques devenus obsolètes, mais aussi de l'assainir énergétiquement et de le mettre en conformité en matière de prévention incendie. » Sans oublier de réaménager les espaces pour les adapter aux besoins actuels des utilisateurs, avec à la clé une plus grande efficacité dans l'exploitation des lieux.

Les travaux démarrent ces jours et doivent s'achever avant la fin 2020. Pour l'instant essentiellement intérieurs, ils deviendront visibles des passant-e-s au début de l'année prochaine, lorsque des échafaudages seront posés contre les façades. Mis à part le remplacement des fenêtres et des portes, s'il n'y aura pas d'intervention majeure sur l'enveloppe du bâtiment, les façades doivent être nettoyées et rafraichies.

L'architecte en charge de la réalisation du projet est la Maison d'art'chitecture Serge Grard SA, à Fenin, sélectionné à la suite d'un appel d'offres. « Notre intervention se veut discrète et inscrite dans la continuité historique de la bâtisse. Du point de vue visuel, les ouvertures en façade ainsi que la mise en scène intérieure des foyers d'accueil du public et de la scène seront réactualisés. Pour le reste, juste l'essentiel fonctionnel sera réorganisé dans l'espace circonscrit », indique l'architecte.

Gradin rétractable automatisé

A l'intérieur, un assainissement énergétique, notamment de la toiture et de la ventilation, avec à la clé une consommation réduite de 70% et une économie estimée à 30'000 francs par an.

Le rez-de-chaussée et le sous-sol seront réaménagés : l'entrée actuelle s'ouvrira sur un grand espace, permettant des expositions temporaires, et une véritable régie sera créée.

Un nouveau gradin automatique rétractable et télescopique dédié aux chœurs, pouvant être déployé en quelques secondes par une seule personne, remplacera les actuels gradins, dont le démontage fait intervenir plusieurs machinistes durant plusieurs heures. Ce nouveau gradin permettra d'organiser deux manifestations distinctes la même journée. Les installations scéniques seront également revues et complétées de matériels sonores, lumineux et multimédia de dernière génération. Au sous-sol, les travaux prévoient notamment le réaménagement de loges indépendantes (un besoin exprimé de longue date par les acteurs culturels), d'une salle de réunion et de locaux de stockage.

Saisons déplacées dans d'autres salles du canton

Les travaux sont devisés, au total, à 6,4 millions de francs, et ont reçu le feu vert du Conseil général en octobre 2016. Ils ont été prévus de longue date à la planification des investissements. Les nombreux acteurs culturels, utilisateurs de lieux, ainsi que la Paroisse réformée de Neuchâtel, ont été associés aux réflexions dès la phase de l'avant-projet. Ils ont également été accompagnés pour trouver, le temps de la fermeture du Temple du Bas, des solutions de relogement dans d'autres salles de spectacle du canton (lire documents annexés). Les cultes, quant à eux, se dérouleront principalement au Centre Paroissial des Valangines, à l'avenue des Alpes. La Ville a prévu un soutien financier pour accompagner ce processus et atténuer les éventuels surcoûts de location de salles.

L'objectif final est de renforcer le positionnement du Temple du Bas en tant qu'infrastructure majeure destinée aux activités culturelles ou à d'autres manifestations réunissant un vaste public, tout en préservant sa fonction culturelle au profit de la Paroisse de Neuchâtel. Le tout dans la préservation de ses qualités architecturales : l'édifice, qui a la note de 2 sur 9 au recensement architectural, se démarque des autres constructions de la ville par son dépouillement extérieur, témoignage de l'architecture réformée.

Neuchâtel, le 19 juillet 2019

Direction de la culture et de l'intégration

En annexe : les programmes 2019-2020 des acteurs réguliers du Temple du Bas (selon les informations reçues) et un historique du bâtiment.

Renseignements complémentaires:

Sylvain Ghirardi, chef du Service des infrastructures culturelles, tél. 079 250 02 37, sylvain.ghirardi@ne.ch

Serge Grard, Maison d'art'chitecture Serge Grard SA, 079 677 11 01 serge@grard.ch